

Saint-Denis, le 7 avril 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACCIDENT MORTEL SUR UN CHANTIER FERROVIAIRE LE 9 MARS 2012 9 ANS D'INSTRUCTION POUR UN NON-LIEU SCANDALEUX

Dans la nuit du 8 au 9 mars 2012, notre collègue Anthony LEDON, 21 ans, agent SNCF du service Voies embauché depuis 5 mois à peine, perdait la vie, heurté par un train sur un chantier à Toury (Eure & Loir).

Dans les jours qui ont précédé l'accident, il avait effectué à plusieurs reprises des heures supplémentaires de nuit, sur un chantier pour lequel la Direction mettait la pression pour que les travaux se fassent le plus vite possible. Ce chantier, prévu à l'origine pour se dérouler sur un mois, avait en effet été ramené à 15 jours et de nuit !

Le beau-père d'Anthony, également cheminot sur la zone d'Orléans, était sur le chantier cette nuit-là...

L'Inspection du travail, au terme d'un rapport de février 2013, avait conclu à de nombreux manquements de l'employeur à son obligation légale de sécurité et de prudence, qui avaient conduit à mettre la vie d'Anthony LEDON en danger (diverses problématiques spécifiques au travail de nuit, défaut de personnels pour assurer les fonctions de sécurité, dépassement des heures de travail les jours précédents, défaut d'éclairage de la zone de l'accident mortel...)

Pour faire établir la vérité, et dénoncer des conditions de travail faisant payer aux salariés le coût et les conséquences du démantèlement du système ferroviaire (à l'époque l'éclatement entre RFF et SNCF), en vue de le livrer à al concurrence par morceaux, les parents d'Anthony LEDON et le Syndicat SUD-Rail de la région, ont porté plainte et se sont constitués parties civiles.

Au terme d'une instruction d'une lenteur remarquable, confiée à plusieurs juges d'instruction successifs, qui ont ignoré des éléments d'organisation du chantier manifestement non conformes aux exigences de sécurité, le Tribunal Judiciaire de Chartres a rendu une ordonnance de non-lieu le 14 janvier dernier.

Durant cette même période, le Directeur de l'Établissement SNCF sous la responsabilité duquel les travaux étaient effectués, lors de l'accident, a, lui, vu son parcours *boosté* vers des fonctions de gestion de la sécurité à un niveau élevé de l'entreprise...

Les parents d'Anthony LEDON et le Syndicat SUD-Rail ont fait appel de cette ordonnance de non-lieu.

L'audience aura lieu, à la Cour d'appel de Versailles (5 rue Carnot, 78000 Versailles), vendredi 9 avril 2021 à 9h.

SUD-Rail a appelé à un rassemblement de soutien, dès 8h45 (dûment déclaré en préfecture)